



**SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE**

**ENQUETE PUBLIQUE**

Certifié conforme par M le Président et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 25/02/2020 arrêtant le projet PLUI de la Communauté de Communes de Chautagne

Le président  
 Dominique DORD

ÉCHELLE 1:8400	PROCÉDURES		
	ÉLABORATION	MODIFICATIONS / REVISIONS	DATE
	Arrêté le		
	25/02/2020		
 CONCEPTION ET DESSIN ÉPODE 44 rue Charles Monseul 73000 Courmayeur Tél : 04 79 69 30 51 www.epode.eu	FOND CADASTRAL Origine Cadastre Droits de l'Etat réservés mars 2018		

**Zonage**

Zonage PLUI

**Prescriptions**

- Prescriptions au titre de l'article L151-23 du CU :**
- Zone humide à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
  - Zone humide RAMSAR à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
  - Zone NATURA2000 repéré au titre de l'article L151-23 du CU
  - Zone ZNIEFF type I repérée au titre de l'article L151-23
  - Site inscrit repéré au titre de l'article L151-23 du CU
  - Corridor biologique
  - Secteur de vigne à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Prescriptions au titre de l'article R151-34 1° du CU :**
- Inconstructibilité au titre de l'article R151-34 1° du CU (contrainte assainissement)
  - Inconstructibilité : contrainte captage AEP
  - Inconstructibilité : galeries souterraines

**Informations**

- Périmètre de protection immédiat de captage d'eau potable
- Périmètre de protection rapproché de captage d'eau potable
- Périmètre de protection éloigné de captage d'eau potable
- Axe de bruit SNCF 100m
- Périmètre ABF 500m
- Zone d'exploitation des ressources du sol et du sous-sol R151-53 4°
- Bâtiment agricole
- ViaRhona : itinéraire doux ViaRhona à aménager au titre de l'article R151-38

**Cadastr**

- Lac et rivière
- Parcelle
- Voie ferrée
- Bâtiment dur
- Bâtiment léger

